

20 novembre 2013

Chaque année, la France commémore, lors de la *journée internationale des droits de l'enfant*, la signature de la convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) de novembre 1989

Enfance-Télé: Danger ?

communique ses objectifs, ses actions, ses résultats, ses revendications, ses observations, ses actions de partenariat.

Le public est trop souvent pris au piège d'une violence qui n'est pas annoncée

Certains films présentent des scènes sanglantes, explicites, rapprochées où le spectateur devient voyeur et qui sont même programmées pour faire rire Ex : Grande tenaille plantée dans le thorax d'un corps étendu, perforation avec marteau, extraction du cœur. Un peu plus tard : membres découpés, puis éparpillés, yeux crevés avec un mixer...

Le plus choquant : Présenter ce film comme une comédie. Pourquoi nous tromper ? N'est-ce pas une vente forcée de violence ?

Quand on rit, nos défenses sont abaissées.

Actualité parallèle. France Info, le 23 octobre à 19h annonce qu'un homme est jugé pour avoir tué, puis découpé sa compagne.

La violence a gagné quand on ne la voit plus

Ne peut-on inverser la tendance ?

Faire un CHOIX D'HUMANITE
Equilibrer liberté et dignité?

Sauvegarder l'intérêt de l'enfant ?

Encourager les messages altruistes ?

Redonner moral et sens, mesure et limite ?



Enfance-Télé: Danger ? s'engage pour la

Protection de l'Enfant



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

stipule que les **Enfants ont droit :**

- 17- A une information qui vise leur bien être social, spirituel et moral et présente une utilité publique
- A une protection contre l'information et les matériels qui nuisent à leur bien être.
- 19- A une protection contre toute forme de négligences, abandon ou brutalités mentales.

Enfance-Télé: Danger ? propose 10 remèdes à la maltraitance audiovisuelle

- 1- Une signalétique **plus protectrice.**
- 2- Des **plages Enfants sans violence, sans sexe, sans pub.**
- 3- Le label **CHOUETTE** aux émissions conformes à **l'Intérêt Supérieur de l'Enfant.**
- 4- La mise en chantier d'un festival du **film CHOUETTE.**
- 5- Des **spots** de sensibilisation à la résolution non-violente des conflits favorisant **l'éducation familiale et citoyenne.**
- 6- Des journaux télévisés relatant aussi des actes positifs, incitant au **Respect de soi, des autres, de la société**, à la **Responsabilisation** et à la **Réparation (Règle des 3R).**
- 7- Une **formation des parents et enseignants** à la sécurité et au bon usage des médias. Contrôle parental- Loi du 20-03-07.
- 8- Présence renforcée **de parents et défenseurs de l'Enfance** au CSA et Comités de visionnage des TV (signalétique)
- 9- Une Commission de classification des films plus protectrice.
- 10- Un pôle **Défense des Droits du Parent Téléspectateur.**